

Vous vous demandez peut-être...

- Quelles sont les conditions pour proposer une chambre en hébergement ?

La chambre doit être meublée, d'au moins 9 m², avec lit, rangements, bureau, une fenêtre et une porte fermant à clé.

- Comment est déterminé le montant du loyer ?

Le loyer est déterminé avec SOLIHA, il est compris entre 200 € et 350 €.

- Comment sont gérés les paiements de loyer ?

SOLIHA s'occupe de la gestion locative : encaisse les loyers, reverse le montant au propriétaire et intervient rapidement en cas d'impayé.

- Quelles sont les modalités de participation du propriétaire ?

Une participation de **10 %** des loyers perçus est attendue de la part du propriétaire.

- Puis-je bénéficier des APL ?

Oui, l'hébergeur et l'hébergé peuvent percevoir les APL, à condition qu'ils remplissent les critères d'éligibilité.

- Peut-on mettre fin à la cohabitation avant la fin du contrat ?

Oui. En cas de problème, le contrat peut être résilié rapidement et un autre hébergement pourra être proposé à l'hébergé.

Si vous êtes tenté par cette expérience solidaire et conviviale,
contactez SOLIHA au

03 84 86 19 10

contact@jura.soliha.fr



ou via notre site internet

<https://www.jura.soliha.fr>



ou répondez directement à notre enquête en scannant le QR code



Une chambre libre ? Proposez un toit, donnez du sens.

Accueillez une personne en recherche de logement temporaire, en toute confiance et sérénité.

SOLIHA
vous accompagne
tout au long du parcours.

JE SUIS

Propriétaire Occupant

JE DISPOSE

D'une ou plusieurs chambres disponibles

JE SOUHAITE

- Offrir une solution à une personne en recherche de logement.
- Créer du lien social
- Générer un revenu complémentaire

JE SUIS

Un actif avec contrat :

- Stagiaire
- Apprenti
- Travailleur saisonnier
- Salarié en CDI, en attente d'un logement pérenne
- Alternant
- Volontaire
- Salarié en CDD

JE SOUHAITE

- Accéder à un hébergement adapté, à moindre coût et pour une durée réduite.
- Être accueilli dans un cadre sûr et convivial.



Le principe du dispositif :

Mettre en location des chambres inoccupées, à destination d'actifs (jeunes ou moins jeunes) en quête d'un hébergement temporaire, notamment pour une saison.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

JURA SAÔNE-ET-LOIRE

SOLIHA, association présente depuis plus de 50 ans dans le Jura, porte ce dispositif afin de pallier la pénurie de logements temporaires, tout en mobilisant les chambres inoccupées chez des particuliers.

Le déroulé pas à pas

Demande de logement

L'actif contacte SOLIHA via le site internet ou par téléphone et fournit des documents justificatifs.



Recherche d'un hébergeur

SOLIHA identifie un hébergeur disponible selon la localisation.



Mise en relation

Présentation du profil à l'hébergeur et, si accord, constitution du binôme.



Installation encadrée

Contrat, charte, état des lieux : tout est formalisé avec l'aide de SOLIHA.



Gestion, suivi et fin du séjour

Accompagnement en cas de besoin, médiation possible, puis enquête de satisfaction.